



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthalaz - no5 - Juin 2008

Titres

Editorial - Message de Monsieur Yvan Nicolier, Président du comité de l'ARGDV



Une nouvelle donne pour le district et l'Association de la Région du Gros-de-Vaud

Je remercie tout d'abord « Le Cancanier » de m'accorder ces quelques lignes et j'en profite pour souhaiter le plus cordial des saluts à ses lecteurs, de Penthalaz et d'ailleurs !

Ainsi donc, toutes les communes appartenant au nouveau district du Gros-de-Vaud, feront également partie de l'Association de la Région du même nom ! Je tiens à remercier les Autorités communales pour ce choix et pour leur confiance.

Cette décision est loin d'être anodine. En effet, si le district est l'échelon adéquat pour les relations « verticales », plutôt politiques et administratives, entre le citoyen, la commune et l'Etat, la Région est le lieu privilégié pour la création et le développement des collaborations « horizontales » entre les différents acteurs dans son espace géographique. Les deux organisations sont donc complémentaires et collaborent d'ailleurs étroitement.

L'Association de la Région du Gros-de-Vaud est ainsi ouverte à tous (donc également aux individus, aux associations et aux entreprises) et se préoccupe de développement économique, de tourisme, d'environnement, de questions sociales, de soutien à la culture, pour citer les principaux domaines d'activité. Elle est présente dans diverses foires et expositions (Comptoir de la Broye, Salon Goûts et Terroir de Bulle (promotion de nos produits régionaux), Comptoir d'Echallens par exemple), afin de renforcer son image et de développer des contacts.

Son organisation est articulée autour d'un comité, renforcé par des commissions de travail thématiques créées en fonction des besoins et des demandes de ses membres. Ses organes, y compris le comité, sont composés aussi bien d'élus politiques que de responsables de l'économie privée ou du monde associatif, dans un esprit de partenariat.

Dans le souci de prendre en compte le plus rapidement possible leurs préoccupations et leurs souhaits, les représentants désignés par les nouvelles communes ont immédiatement été intégrés dans le comité et plusieurs commissions.

La superposition des deux espaces du district et de la Région permet donc indiscutablement de favoriser l'apparition d'une véritable entité politique, économique et même culturelle.

L'objectif est finalement d'être plus forts ensemble pour réaliser des projets et des idées, en se soutenant mutuellement, tout en respectant la diversité qui caractérise nos 54 communes et en restant bien sûr ouverts sur l'extérieur.

Je gage avec confiance que nous serons capables de profiter de cette nouvelle donne, qui est une chance, et que nous relèverons ce défi !

Yvan Nicolier

Président du Comité de l'Association
de la Région du Gros-de-Vaud

Concours photo - A vous de participer



Vous aussi participez !



Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert.

N'envoyez qu'une photo par personne dans un délai d'un mois après la publication du journal.

Pour cette édition c'est Coralie Messeiller qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-

Compléments d'informations sur le site www.penthalaz.ch

Informations de la Municipalité

- Communications des municipaux

Pages 2 à 4

Au Conseil communal

- Synthèse du Conseil

Page 5

Diverses informations de la Municipalité

- Chiens
- Fête du Blé et du Pain
- La Poste informe
- Présentation du personnel administratif

Pages 6 et 7

Portraits

- Alexandre Champendal
- Venoge Festival

Page 8

Penthalaz vit

- Bibliothèque Jeunesse Penthalaz
- Fondation Nila Moti

Page 9

La vie des Cancaniers

- Jubilaires
- Cultes et Messes
- Tout va bien !
- Courrier des lecteurs
- Conseil santé

Page 10

Utiles

- Agenda
- Coin des Cancans
- Memento et numéros importants

Page 11

Album photos

Page 12

Impressum

Editeur responsable
La Municipalité de Penthalaz
Comité de rédaction
Naim Ben Khelifa,
Joël Cavat,
Isabelle Gay-Crosier,
Jérôme Ischi,
Pierre-André Ischi
Conception et réalisation
Joël Cavat
Impression
Imprimerie Favre et Pittet

Contact

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthalaz
lecancanier@penthalaz.ch

Informations de la Municipalité



En vrac

Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique

- Association régionale du Gros-de-Vaud
- Chemin de Beau-Site
- Contrat de prestations
- Départs
- Maison de Paroisse
- La Cure
- L'Eglise catholique
- Réponse et postulat

M. Yves Jauner, Municipal

- Jubilaires
- ASiCoPe / Ecole
- Service Public

M. Michel Girod, Municipal

- Plan de zones nouveau PGA
- Service défense incendie et de secours (SDIS)

M. Yvan Rochat, Municipal

- Pas de communication

M. Frédy Mast, Municipal

- Différents travaux
- Service des eaux

Communications de la Municipalité - Conseil communal du 16 juin 2008

Mme Isabelle Hautier, Syndique

Association régionale du Gros-de-Vaud

Suite à l'assemblée générale du 28 mai dernier, la commune de Penthalaz est désormais membre de l'ARGDV, dès le 1er juillet 2008 et, cerise sur le gâteau, l'Association nous accorde la gratuité jusqu'à la fin de l'année. En effet, notre démission de l'ARC sera effective au 31 décembre prochain.

Chemin de Beau-Site

Suite aux diverses demandes de Mme Sandrine Berthoud, concernant la visibilité de l'accès et de la sortie du chemin de Beau-Site, M. Mast et moi-même, avons rencontré le gérant. Comme vous avez pu le constater, tout ce que nous avons pu obtenir est la coupe des thuyas qui apporte un léger mieux.

Contrat de prestations avec la Gendarmerie

Le contrat de prestations a été signé, en grande pompe, le 29 mai dernier. Son entrée en vigueur est fixée au 1er juillet prochain. Quant à notre garde municipal, M. Parel, il pourra suivre un cours de police de la circulation au mois de novembre. A partir de là, il sera en mesure de verbaliser les stationnements intempestifs.

Départ de Mmes Turin et Guerry

Le 5 avril dernier, la Municipalité a organisé une petite soirée officielle pour les remerciements et les « au revoir » à Mmes Turin et Guerry qui, a elles deux, totalisaient une cinquantaine d'années au sein de l'administration communale. A cette occasion, tout le personnel communal était convié.

Maison de Paroisse

L'Association de la Maison de Paroisse s'est approchée de la Municipalité pour trouver une solution aux problèmes d'entretien du bâtiment. En effet, ce dernier a plus de 30 ans et aurait besoin de sérieux travaux d'entretien. Après avoir pris contact avec les Municipalités de Penthalaz et Daillens également concernées, nous avons décidé de ne pas entrer en matière puisque le bâtiment appartient à l'Association et avons proposé de le racheter pour le prix symbolique de Fr. 1.00.

La cure

Comme vous le savez, la cure a été rachetée pour répondre, à moyen terme, aux exigences de la loi sur l'accueil des jeunes enfants et au développement de notre commune. En collaboration avec l'EMS la Venoge, désireux de construire des appartements protégés, nous avons mandaté un architecte pour une étude de faisabilité.

Eglise catholique

Lors de la dernière séance des syndics du district de Cossonay, Monsieur le Préfet Bezençon a remis à l'ordre du jour la restauration de l'Eglise catholique de la Sarraz. Ce sujet avait déjà été abordé en 2003, mais l'assemblée des syndics avait refusé d'entrer en matière. A ce jour, un nouveau Comité, que je préside, a été formé, représenté par les communes de Ferreyres, Cossonay, Eclépens et Penthalaz. Il y aura lieu de se déterminer quant à la restauration de cette Eglise.

Réponse à M. André Marendaz

Il y a quelque temps, M. Marendaz a demandé à la Municipalité si elle avait l'intention d'engager un apprenti « agent d'exploitation » au service extérieur.

Aujourd'hui, je suis en mesure de lui répondre... par la négative. En effet, avec l'introduction de la semaine de 40 heures, la collaboration avec le service de probation, le développement de la commune, ce service est en pleine réorganisation. D'entente avec M. Duperrex, il a été décidé de ne pas prendre d'apprenti cette année. Mais cette question reste ouverte pour l'année prochaine.

Par contre, nous avons engagé 6 jeunes pendant les vacances d'été. Certains d'entre eux, comme chaque année, aideront pour les grands nettoyages au collège et au Verger. Quant aux autres, leurs tâches seront les suivantes :

Un groupe entreprendra le nettoyage de la décharge à pierres du Bas-des-Monts. En effet, lors de la Journée « Coup de balai », nous avons remarqué que cette décharge était un véritable dépotoir où les gens jettent tout et n'importe quoi. L'objectif est de remettre en état cet endroit.

Le second but est d'éliminer complètement le dépôt de M. Massarutto situé dans la forêt du Bas-des-Monts et de redonner à cet endroit son image d'origine.

Communications de la Municipalité - SUITE...

Postulat du 29 octobre 2007 concernant la gare de Penthalaz

Réponse au postulat de MM Ben Khelifa, Cavat et Ischi relatif à la modification de l'appellation de la gare.

Suite à cette demande, la Municipalité, après avoir pris des renseignements, est en mesure de vous informer qu'elle entre en matière et vous présentera un préavis en 2009.

M. Yves Jauner, Municipal

Jubilaires

Nous avons félicité :

- 1 anniversaire de 90 ans.
- 1 anniversaire de mariage de 50 ans.
- 1 anniversaire de mariage de 60 ans.

Vous pourrez voir le nom des jubilaires à la page 10.

ASiCoPe / Ecole

La Municipalité va rencontrer prochainement les parents des futurs petits écoliers, afin de mettre à nouveau sur pied un Pedibus à Penthalaz.

Les traditionnelles promotions auront lieu le 3 juillet 2008 à Cossonay.

La Municipalité recherche toujours des patrouilleurs / patrouilleuses.

Service Public

Sur certains chemins pédestres, on peut désormais apercevoir des poubelles avec distributeur de sacs pour ramassage de crottes de chiens. Merci à tous les propriétaires de chiens de respecter les chemins publics en utilisant les sacs pour le ramassage des crottes de leurs canidés.

M. Michel Girod, Municipal

Plan de zones nouveau PGA

Depuis plus de dix-huit mois, la Municipalité, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs mandaté, prépare le nouveau projet du règlement sur l'aménagement du territoire et des constructions. Arrivée au terme de cette première phase, la commission d'urbanisme a participé activement à la phase de peaufinage dudit projet. Dans le courant du mois de juillet, le règlement ainsi que le plan de zone seront sous toit. Les propriétaires touchés par cette proposition seront à nouveau informés personnellement. Dès cet automne, une information ciblée sera dispensée, à l'issue de laquelle le projet sera remis aux autorités compétentes pour examen. Une information tout public sera organisée en temps opportun.

Service défense incendie et de secours

A l'horizon 2008, SDIS Evolution va, sur la base d'une étude détaillée de la situation et d'un nouveau standard de sécurité cantonal, procéder à la transition d'une organisation communale vers une organisation régionale de la défense incendie, en s'attachant à :

- Uniformiser le niveau sécuritaire de la population et des entreprises par une régionalisation de l'organisation des services du feu : l'objectif consiste à assurer à chacun les mêmes chances d'être secouru de manière efficace, rapide et ciblée, n'importe où dans le canton,
- Renforcer la capacité opérationnelle des SDIS en transférant les missions de renfort vers des missions de première intervention,
 - o 24 centres de renfort à 34 détachements de premiers secours, réunissant 2300 sapeurs-pompiers dans une septantaine de sites opérationnels
 - o Une centaine de détachements d'appui, soit 4500 sapeurs-pompiers issus des corps communaux,
- Augmenter l'efficacité et l'attractivité du système de milice par une formation plus performante, des responsabilités élargies, des moyens mieux adaptés,
- Poursuivre la rationalisation des charges financières et introduire une clé globale de répartition financière des SDIS régionaux.

Nouvelle loi sur la défense incendie et secours en consultation !

En substance, quels sont les buts de la nouvelle loi ?

La nouvelle loi vise à régler l'organisation et le fonctionnement de la défense contre l'incendie et des secours en cas de dommages causés par le feu ou les éléments naturels ou dans d'autres situations présentant un caractère d'urgence. Elle a pour objectifs :

- Assurer un parapluie sécuritaire des premiers secours dans l'ensemble du territoire vaudois
- Maintenir le système du service volontaire
- Mettre en place un système de finance régional.

En d'autres termes, introduire les acquis dans la loi et fixer les principes de fonctionnement des SDIS régionaux.

Communications de la Municipalité - SUITE...

Le standard de sécurité cantonal, pivot de la nouvelle organisation

Les exigences régissant la première intervention seront traduites dans un standard de sécurité cantonal qui sera soumis au Conseil d'Etat.

Les exigences formulées deviennent l'élément décisif pour motiver le regroupement des corps communaux en entité régionale dans les limites du plan des secteurs d'intervention établi pour l'ensemble du canton. Comme déjà évoqué, ce plan dessine 34 secteurs d'intervention SDIS, desservis chacun par un DPS localisé dans un ou plusieurs sites opérationnels et par un DAP organisé en plusieurs sections.

Quelles sont les obligations et attributions des communes ?

- Prennent toutes les dispositions utiles en matière de lutte contre le feu
- Respectent les exigences fixées dans le standard de sécurité cantonal
- Créent leur SDIS régional en se regroupant
- Incorporent les sapeurs-pompiers
- Gèrent et entretiennent le matériel, l'équipement, les véhicules et les locaux nécessaires au service, selon le standard de sécurité cantonal
- Prennent les mesures nécessaires pour que chaque sapeur-pompier puisse être alarmé, soit correctement équipé, instruit et au bénéfice des couvertures d'assurances adéquates (maladie, accident, responsabilité civile, etc.).

Informations diverses :

- Le service de sapeurs-pompiers est fondé sur le volontariat.
- L'incorporation est déterminée par l'aptitude, la moralité et les besoins du SDIS. Les sapeurs-pompiers doivent être âgés de 18 ans révolus, au moins.
- Avec la nouvelle loi, la taxe d'exemption sera vraisemblablement supprimée.

Dates :

Dès l'acceptation et la mise en vigueur de la loi par le Grand Conseil, les régions définies disposeront de trois ans pour se réaliser.

Situation dans notre région :

Pour environ 20'000 habitants, le futur SDIS région 7 devrait être composé des 27 communes suivantes :

Communes du SDIS 7 :

Bournens, Bousens, Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cossonay, Cuarnens, Daillens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, Gollion, Grancy, La Chaux, La Sarraz, L'Isle, Lussery-Villars, Mauraz, Mex, Moiry, Mont-La-Ville, Orny, Penthaz, Penthaz, Pomaples, Senarclens, Sullens et Vuflens-La-Ville

M. Yvan Rochat, Municipal

Aucune communication

M. Frédy Mast, Municipal

Le petit trottoir, situé en face de la propriété Burnat en bas du chemin de la Gare, long d'une trentaine de mètres, est terminé. Cet ouvrage était indispensable pour la sécurité des piétons se rendant ou venant des propriétés des familles Mattia et Navaro. De plus, la commune avait l'obligation de le créer, selon l'accord verbal qu'elle avait passé entre le ou les opposant(s) à la réalisation de ces constructions. Il est évident que la Municipalité veillera à ce que ce trottoir ne soit pas endommagé lors des travaux de construction du hangar de M. et Mme Navaro. En cas de détérioration, la remise en état incombera à l'entreprise responsable des dégâts.

Les travaux que vous pouvez voir au début du ch. de l'Islettaz, direction anciennes Câbleries, ne concernent pas le giratoire. Il s'agit du renforcement de l'accès au site de Venoge-Parc, de la modification du bâtiment "Le Lavoir", de la création du passage sous-route et de l'escalier tendant au Centre COOP. Ces travaux sont indispensables avant ceux du giratoire proprement dits.

Service des eaux : La Municipalité a décidé de procéder au remplacement de tous les compteurs d'eau potable de notre commune. En effet, ceux-ci datent, pour la plupart, de plus de 20 ans, voire de plus de 30 ans alors que leur fiabilité ne va guère au-delà de 15 ans. Sans entrer dans des détails techniques, il faut savoir que la dureté de notre eau (calcaire) peut freiner "l'hélice" ou la roulette comptabilisant les litres ou M3 traversant le compteur. A cet effet, la Maison G.W.F., à Crissier, maison-mère à Lucerne, nous a proposé des compteurs que l'on peut appeler "nouvelle génération". Ils sont munis d'un module radio, ce qui permet au personnel chargé des relevés de ne plus entrer dans les immeubles pour lire les index mentionnés. En 3 ou 4 jours, l'employé communal peut relever l'entier des compteurs alors qu'il lui faut env. 3 semaines actuellement (doit souvent passer 2 ou 3 fois, lorsque les propriétaires sont absents). Dès le nouvel exercice comptable, la tâche de l'employé sera singulièrement simplifiée, de même que celle de la Bourse communale, puisqu'un simple transfert de données pourra être effectué. Cette pratique est sûre, garantie et performante. Par cette innovation, nous quittons radicalement l'ère de nos grands-parents pour entrer dans une ère moderne. Cependant, nous ne sommes pas pionniers en la matière puisqu'un grand nombre de communes vaudoises a déjà fait le pas.



En vrac

Conseil communal du 16 juin 2008

Les finances de Penthalez se portent plutôt bien

La commission de gestion s'est attelée, en plus des comptes communaux de l'exercice 2007, à traiter les sujets suivants :

1. Le giratoire de Cossonay-Gare et le site de l'ex-bâtiment Salomon: peu de travaux ont pu être exécutés en 2007, car il subsiste une opposition. La commission demande à la Municipalité d'avoir un suivi du dossier.
2. Le local actuel des pompiers : la commission a visité les locaux et vu tout le matériel avec les explications du Major Burnat. Le Détachement de Premier Secours (DPS) est constitué actuellement de 47 personnes sur un effectif total de 130 personnes que compte le SDIS. Il faudra songer à d'autres locaux mieux adaptés.
3. Le domaine des sports et plus particulièrement les terrains et les vestiaires du foot et le site de l'Agorespace : le site de l'Agorespace est entretenu par les soins du service communal extérieur en plus du contrat d'entretien passé avec la société qui s'est occupée des installations. Au terrain de foot, des protections métalliques pour éviter le vandalisme ont été posées sur les fenêtres des vestiaires ; les terrains annexes ont vu la pose d'éclairages supplémentaires temporaires de fin septembre à fin avril. L'éclairage du terrain principal n'est plus conforme pour l'organisation de matches nocturnes et il faudra y penser. La Municipalité a soutenu les clubs sportifs de Penthalez de la façon suivante : CHF 2'000.— à la section juniors du FC Venoge, une subvention exceptionnelle de CHF 10'000.— pour le Tennis Club, CHF 23'000.— de subvention budgétée pour la Piscine, avec un soutien supplémentaire particulier de CHF 15'000.— en 2007, une subvention unique à l'Association des Amis du Mollendruz pour l'achat d'une traceuse des pistes de fonds.
4. Etude des comptes communaux pour l'exercice 2007 : ils présentent un résultat positif de CHF 1'617'084.81, que la Municipalité demande de répartir comme suit : CHF 698'057.60 en amortissements, CHF 900'000.— attribués à des fonds de réserve, CHF 19'027.21 virés à capital. Grâce à ce résultat, la dette par habitant régresse de CHF 1'005.— par rapport à 2006, passant de CHF 6681.— à CHF 5676.—. A signaler que le boursier communal a imputé certains montants de façon différente que les années précédentes, ceci dans le but de mieux pouvoir examiner les comptes de chaque poste.

Le rapport et les comptes sont adoptés à l'unanimité, avec un grand merci à Jean-Daniel Bonny, boursier communal, à la Municipalité et au personnel communal.

Le Conseil adopte le nouveau règlement de police

Les nouvelles lois et modifications de lois apportées par le Canton rendaient le règlement de police de 1978 totalement obsolète. Un nouveau règlement concernant la police locale a été rédigé, avec l'aide du modèle édicté par le Canton. Les lois et/ou règlements cantonaux sont applicables au-dessus du règlement communal. La Municipalité reçoit compétence pour édicter des articles supplémentaires en cas d'urgence, devant obtenir l'aval du Conseil d'Etat pour avoir force de loi.

Le Conseil soutient la Municipalité pour lever la dernière opposition à la construction du giratoire à Cossonay-Gare

Durant l'enquête publique du 15 février au 13 mars 2008, deux oppositions ont été enregistrées. La première a été retirée, contrairement à la deuxième émanant de Jura Simplon SA, respectivement de Pizzeria Jura-Simplon Sàrl. Après deux ans de discussions vaines, la Municipalité a décidé de traiter cette opposition par le biais de l'enquête publique. Elle a formulé des réponses à tous les points de l'opposition et les a soumis au Conseil. C'est à l'unanimité que les conseillers adoptent les réponses municipales et écartent ladite opposition.

Penthalez sera doté de nouveaux compteurs d'eau potable pour un budget de 390'000.--

La commune est propriétaire des compteurs d'eau potable des habitations du village. Les compteurs actuels ont une durée de vie estimée à une quinzaine d'années, mais ils résistent souvent 20 à 30 ans. Or 2/3 des compteurs de la commune ont plus de 30 ans. L'employé communal doit entrer dans chaque maison pour y relever les compteurs en vue de l'établissement de la facture par la Commune. La Municipalité désire échanger d'un coup tous ces compteurs par des compteurs nouvelle génération, avec des modules radio qui permettront à l'employé communal de faire les relevés depuis son véhicule sans avoir à entrer dans les maisons et de les transmettre automatiquement au bureau communal. Certains conseillers sont contre ce changement immédiat, estimant que c'est du gaspillage de changer des compteurs qui fonctionnent encore, et proposent de changer dans un premier temps uniquement les compteurs qui ont plus de 30 ans. La Municipalité ayant étudié les différentes variantes et refusant de retirer le préavis, il est soumis au vote et accepté.

Penthalez a un nouveau bureau du Conseil 100% féminin

Il sera composé dès le 1er juillet 2008 de Mme Isabelle Gay-Crosier, présidente, Mmes Corinne Borgeaud et Sandrine Berthoud, scrutatrices, la secrétaire, Mme Claudine Martin, restant en poste. Est élu comme vice-président M. Alain Pellet, comme deuxième vice-président M. Daniel Traini et comme scrutateurs suppléants Mme Sandrine Stoller et M. Jean-François Pérusset, Mme Laurence Fischli restant secrétaire suppléante. Sont nommées également les deux commissions permanentes pour la prochaine année :

- Commission des finances : Mme Céline Guex, MM. Pascal Affolter, Antonio Gatto, Jean-Pierre Monachon, Alain Pellet, Daniel Rochat et Stéphane Zürcher.
- Commission de gestion : Mmes Sandrine Berthoud, Corinne Borgeaud, Laurence Fischli, Delphine Probst, MM. Didier Chapuis, Olivier Frossard et Bernard Morel.

Pour terminer, le président du Conseil, M. André Borgeaud, fait son dernier rapport et remercie sa secrétaire.

Isabelle Gay-Crosier

40 conseillers présents adoption du PV de la séance du 14 avril 2008 à l'unanimité
- 4 préavis
- 1 réponse municipale
- Election du bureau du Conseil et des commissions des finances et de gestion

Les finances de Penthalez se portent plutôt bien
(39 oui)

Le Conseil adopte le nouveau règlement de police à l'unanimité
(39 oui)

Le Conseil soutient la Municipalité pour lever la dernière opposition à la construction du giratoire à Cossonay-Gare.
(39 oui)

Penthalez sera doté de nouveaux compteurs d'eau potable pour un budget de 390'000.--
(29 oui, 8 non, 2 abstentions)

Penthalez a un nouveau bureau du Conseil 100% féminin.

Diverses informations de la Municipalité

Chiens

La nouvelle loi sur la police des chiens du 31 octobre 2006 est entrée en vigueur le 1er janvier de cette année. Un courrier personnel a été adressé à tous les propriétaires de chiens de notre commune.

En bref les quelques changements essentiels :

L'obligation de contracter une assurance responsabilité civile (RC), pour tout détenteur et ceci pour toutes les races de chiens. (Art. 15 LPOIC). Le Conseil d'Etat a adopté une liste des chiens potentiellement dangereux. Il s'agit de :

- American Pitbull Terrier ou (Pit Bull Terrier)
- American Staffordshire Terrier (Amstaff)
- Rottweiler
- Ainsi que les croisements issus de ces races.

Ces chiens doivent être impérativement déclarés auprès du service vétérinaire cantonal. (Art. 3 LPOIC). **Le délai pour l'annonce est fixé au 30 juin 2008.** A notre connaissance les races susmentionnées ne sont pas représentées dans notre village. **Toutefois, soyez conscients que tout chien, petit ou grand, selon les circonstances peut être dangereux.** Pour plus d'informations la loi et son règlement peuvent être consultés et imprimés sur le site www.vd.ch.

Vous n'avez pas de chien, mais désirez en adopter un :

Pour le bien de l'animal et de votre confort, pesez le pour et le contre avant l'acquisition. Au contrôle des habitants, nous tenons à votre disposition une brochure qui détient une foule d'informations et renseignements fort utiles.

Vous avez opté pour un ami à quatre pattes, alors les points suivants vous concernent :

Dès l'acquisition, vous l'annoncez au bureau du contrôle des habitants de votre domicile. (Art. 9 LPOIC)

La mise en place d'une puce électronique sera effectuée par un vétérinaire au plus tard trois mois après sa naissance. (Art. 8 LPOIC)
Bien sûr, vous êtes responsables de sa sociabilisation et de son éducation.

Et pour une agréable cohabitation, nous vous rappelons que les **cornets « Robidog »** peuvent être obtenus **gratuitement** à nos bureaux. Nos enfants et nos promeneurs vous en remercient.

Rmc/9 juin 2008 - La Municipalité

Fête du Blé et du Pain à Echallens

Avis à tous les commerçants, entreprises, sociétés, associations de notre commune, non membre de l'USL ou de l'APAC

Les 22, 23, 24 et 28, 29, 30, août prochains aura lieu à Echallens la Fête du Blé et du Pain.

Suite à l'entrée de Penthaz, dans le District du Gros-de-Vaud et de l'invitation des organisateurs de la Fête du Blé et du Pain, la Municipalité, en collaboration avec l'USL, l'APAC et le Conseil Communal ont décidé de représenter notre commune à cette occasion.

Nous aurons à notre disposition un petit chalet, situé à la place de la Gare. Pour animer cet endroit, nous avons décidé - entre autres - de présenter tout ce qui se fait à Penthaz, sous forme d'affichettes, en format A4, plastifiées.

C'est pourquoi, nous invitons les entreprises, sociétés et associations non membre de l'USL ou de l'APAC et qui désirent se faire connaître, à prendre contact avec M. Christian Martinetti, président de l'USL. c.mart@bluewin.ch.

La Poste modernise ses boîtes aux lettres



Chères riveraines, chers riverains,

La Poste Suisse a décidé de renouveler jusqu'en 2010 ses quelque 20 000 boîtes aux lettres. Modernes, ces nouveaux modèles sont équipés d'une plaquette d'information pour les clients, d'une large ouverture pour les envois de grand format, d'une goulotte antivol, d'une serrure de sûreté et d'un dispositif protégeant le courrier des regards indiscrets.

Dans le même temps, la Poste a examiné les emplacements actuels: le réseau de boîtes aux lettres a évolué au fil de l'histoire. Il n'est pas toujours tenu compte au mieux des nouveaux quartiers, des zones industrielles ou commerciales ou de l'affluence des passants. Les sites ont donc été adaptés aux nouvelles habitudes des clients chaque fois que c'était nécessaire. Les nouveaux emplacements des boîtes aux lettres ont été définis d'entente avec la commune.

Dans votre région, les nouvelles boîtes aux lettres seront installées au début du mois d'août. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Service à la clientèle au 0848 888 888.



La Poste Suisse

Présentation du personnel intérieur



Voici la photo pour la présentation du personnel administratif.

De gauche à droite :

- Aurore Bédard, fin d'apprentissage août 2008
- Valérie Werren, employée à plein temps au greffe municipal
- Claire Bourgeois, employée à 60% au greffe municipal
- Sylvie Monnier, secrétaire municipale
- Thierry Parel, garde municipal à 50%
- Rose-Marie Clavel, employée à plein temps au contrôle des habitants
- Sophie Mizar, employée à 60% à la bourse communale
- Jean-Daniel Bonny, boursier communal
- Isabelle Mosca, employée à 50% à la bourse communale
- Jennifer Wiesmann, apprentie de 3ème année dès août 2008.

Portrait

Alexandre Champendal, champion du monde de nunchaku



Le championnat du monde de nunchaku combat fut organisé le 15 mars 2008 à Vevey. 18 nationalités y étaient représentées. La compétition fut rude et ardue, mais au terme de cette journée, Alexandre Champendal fut sacré champion du monde senior. Ce nom ne vous dit rien ? Normal, Alexandre n'est pas un enfant du village. Il est arrivé à Penthaz il y a un peu plus d'une année. Ce n'est pas tous les jours que notre village accueille un champion du monde !!!

Petit, Alexandre vit les célèbres films de Bruce Lee, ce qui déclencha en lui une passion pour les arts martiaux et plus particulièrement pour le nunchaku. Cette arme, qui servait autrefois à battre le blé, est composée de deux parties en bois cylindriques reliées par une chaîne. Il s'entraînait seul chez lui avec des nunchakus faits maison puis il se décida à rejoindre un club en 1999 à l'âge de 15 ans. Sa motivation est maximum. Les quatre heures d'entraînement qu'il effectue quotidiennement portent ses fruits puisqu'en 2003 il devient champion du monde de nunchaku combat, catégorie

junior. Cette même année il finit également 4ème de la catégorie « démonstration » (mouvements rapides effectués dans le vide). Puis en 2005 il combat dans la catégorie reine chez les seniors. Il atteint son rêve, Alexandre est sacré champion du monde Senior. Ce coach en nutrition sportive ne s'entraîne « plus que » 2 heures par jour, vie professionnelle oblige, mais son niveau est tellement haut que même en catégorie senior, il est imbattable.

Ne voyez pas en lui un jeune homme violent. En compétition, les nunchakus sont en mousse, les protections sont obligatoires et les frappes trop appuyées sont sanctionnées. Alexandre insiste sur le fait que ce sport est très pédagogique. Grâce au nunchaku, il aide des jeunes en difficulté scolaire.

Alors, si vous croisez ce triple champion du monde dans les rues de Penthaz, ne changez pas de trottoir, mais venez plutôt lui serrer la main pour le féliciter !!!

Jérôme Ischi

Pour plus d'info sur ce sport : www.itna.ch

Venoge Festival : rendez-vous les 22 et 23 août

C'est un grand bonheur de pouvoir parler du prochain Venoge Festival dans notre « presse locale ». Avant que vous n'ayez complètement l'esprit en vacances, retenez les dates des vendredi 22 et samedi 23 août. La Cool'hisce vous donne rendez-vous à l'occasion de son 14e Venoge Festival. La formule – gagnante – mise en place en 2003, ne change pas : l'entrée sera gratuite pour deux soirées de musique de qualité. Et comme l'an dernier, il y aura une grande et une petite scène.

Vendredi 22 août

Le programmateur, Jean-Pierre Geissberger, a opté pour une soirée de musique du monde. Le groupe vedette sera Sonalp. Ces 8 musiciens venus du Pays d'Enhaut tissent le fruit de leur inspiration en associant le yodle et les voix harmoniques, les chaudes vibrations du didgeridoo -joué dans un cor des Alpes!-, le violon, l'accordéon, la guitare basse, le sampling et la guitare. En percutant sonnailles, djembés, cuillères en bois et une batterie, le canevas rythmique est créé. Avec le groupe Dschané, nous aurons droit à de la musique tzigane venue d'Europe centrale et des Balkans. Raggumbians (ska reggae) complétera le programme sur la grande scène. Sur la petite scène, on verra Dilem Cornélien (rock-ska-manouch), Aliénor (rock) et Mala Sangre 5 (flamenco de rue).

Samedi 23 août

La programmation sera davantage axée sur le rock. On retrouvera le Valaisan Bernie Constantin, artiste dont la carrière est déjà riche. Il nous apportera son rock à la fois déjanté et joyeux. Sur la grande scène, nous aurons également le groupe Les Berthes ainsi que Mary's Private Eyes. Sur la petite scène, la musique sera plus éclectique avec de nouveau Mala Sangre 5 (flamenco), Baptiste Bieri (reggae), un groupe de salsa, Marc-André Léger (blues) et Regard du nord (reggae festif).

La Cool'hisce reste fidèle à sa « marque de fabrique » qui est de redistribuer ses bénéfices à des associations caritatives. Cette

année, le choix s'est porté sur l'Association Esperanza - qui vient en aide aux enfants d'ici et d'ailleurs, touchés par des maladies qui peuvent être rares, génétiques, orphelines ou chroniques – et l'hôpital créé à Lukla, au Népal, par l'ancienne alpiniste devenue paraplégique Nicole Niquille. Amitié, solidarité, bonne humeur et bonne musique, tels seront encore une fois les maîtres mots du Venoge Festival.

Bernard Morel

Tous les renseignements sur www.coolhisce.ch

Vendredi 22 août

Grande scène

Dschané	Tzigane et Balkans	20h00-21h15
Sonalp	Youtze ethno-folk	22h00-23h30
Raggumbians	Ska Reggae Ragga	00h00-01h15

Petite scène

Dilem Cornélien	Rock-ska-manouch	19h00-20h00
Aliénor	Rock	21h15-22h00
Malasangre 5	Flamenco de rue	23h30-0h00

Samedi 23 août

Grande scène

Les Berthes	Ska-Rock-Reggae	20h00-21h15
Mary's private eyes	Rock	22h00-23h15
Bernie Constantin	Rock	00h15-01h15

Petite scène

Baptiste Bieri	Reggae	18h00-18h45
Malasangre 5	Flamenco de rue	18h45-19h30
Groupe de Salsa	Salsa	19h30-20h00
Marc-André Léger	Blues	21h15-22h00
Regard du Nord	Reggae festif	23h15-00h15

Penthalaz vit

Bibliothèque Jeunesse Penthalaz

7400 ouvrages à disposition des enfants, dès l'âge de la pré-lecture et jusqu'à la fin de la scolarité : Romans – Documentaires – Contes – Albums – Bandes dessinées – Revues cartonnées – CD-Rom

Le prêt est gratuit.

Horaires :

Lundi 15 h. à 17 h.
Mercredi 15 h. à 17 h.
Vendredi 15 h. à 17 h.

Bienvenue à tous à la Bibliothèque Jeunesse de Penthalaz

Bibliothèque Jeunesse Penthalaz Tél. 021.861.00.09
Complexe du Verger stalderbongard@bluewin.ch
Monique Bongard Stalder
Case postale 57
1305 Penthalaz



Fondation Nila Moti



Suite à un premier voyage au Rajasthan en 1974, où Monica, jeune Zurichoise de 24 ans s'était rendue pour s'imprégner du mode de vie - simple et fascinant à la fois - des habitants de ce pays qui côtoie la frontière pakistanaise, celle qui allait y rencontrer son futur mari, un Vaudois, lui aussi en voyage, finit par s'attacher si fort à cette

terre indienne, qu'elle décida d'apporter, modestement mais efficacement, sa pierre à l'édifice. C'est ainsi qu'est née en 1992 à Penthalaz la Fondation Nila Moti (ce qui veut dire "perle bleue" en hindi), créée par Monica et Michel Matter. En 2001, au Rajasthan cette fois, le Nila Moti Trust, sous la forme d'un centre artisanal destiné aux femmes de la campagne, voyait le jour à Khimsar près de Jodhpur. Sa réalisation a été financée par la Fondation Nila Moti, avec l'aval des autorités locales et grâce aussi à l'appui inestimable d'amis indiens. La concrétisation de cet objectif humanitaire sur place est le résultat de neuf ans d'activité de Nila Moti en Suisse. Récit d'une aventure aussi passionnante que réussie.

Depuis la découverte décisive pour Monica Matter, du Rajasthan et de sa population en 1974, elle et son mari y sont retournés souvent avec leurs enfants. Au fil des années, des contacts amicaux se sont créés et l'envie leur est venue de faire connaître en Suisse quelques artisans indiens exceptionnels. "Le premier but de la fondation Nila Moti est de soutenir des artistes indiens produisant un artisanat traditionnel de très belle qualité", commente Monica Matter, qui ouvre en 1992 à son domicile une boutique dont les bénéfices retournent intégralement en Inde. Chacun peut ainsi trouver à Penthalaz des textiles imprimés à la planche (nappes, couvre-lits, vêtements...), mais aussi vestes en soie, bijoux, céramiques bleues de Jaipur et même quelques objets anciens.

"Le second objectif de la fondation est de soutenir l'éducation sous toutes ses formes en Inde." Et de préciser: "Nous avons rapidement compris que pour susciter l'intérêt chez la mère de famille, personnage clé, il fallait pouvoir lui proposer une activité rémunérée. C'est dans cette optique que, grâce aux bénéfices réalisés par la Fondation Nila Moti en Suisse, nous avons construit le

centre artisanal précité, ou actuellement 32 femmes et jeunes filles salariées (par la fondation indienne) ont trouvé un travail valorisant, qui leur apporte aussi davantage de considération dans leur propre famille. "Les femmes ont ainsi appris à coudre et à broder d'une façon remarquable, permettant à leur production d'être à son tour en vente à la boutique de Penthalaz."

Intégration primordiale

Dès le début, le couple Matter désirait créer des ponts entre l'Inde et la Suisse, établir un réseau. C'est dans cette même idée qu'ils ont construit un centre artisanal. "Notre action visait à mettre en valeur ce qui existait déjà, et non pas à vouloir changer les choses. Toutefois il fallait bien sûr introduire les exigences de qualité de l'Occident", précise Monica Matter, et d'ajouter: "Le support inconditionnel d'une famille locale importante (également membre fondateur du Nila Moti Trust en Inde) a été l'élément indispensable à la réalisation heureuse et à la juste compréhension de notre action". C'est ainsi que le 15 août 2001 et après trois ans et demi consacrés à sa construction, le centre artisanal de la fondation soeur (Nila Moti Trust India a été créé en 1996 et reconnu par le Gouvernement central de New Dehli - Home Ministry - en 1997) a été officiellement inauguré.

Pour leurs enfants

Par ailleurs, les nouvelles conditions de travail de ces femmes les ont incitées à penser à l'avenir de leurs enfants. Si elles se montrent généralement réticentes à toute proposition d'instruction (alphabétisation) en ce qui les concerne, en revanche elles sont très ouvertes quant à l'avenir de leurs descendants et aux moyens à leur donner pour y faire face. Dans cette optique, la Fondation Nila Moti étudie différentes possibilités.

Boutique de la Fondation Nila Moti
Route de Penthalaz 4
(sous l'église)
1305 Penthalaz

Tél. et Fax 012 861 29 27
www.nilamoti.org
nila-moti@bluewin.ch
Heures d'ouverture:
lundi au samedi de 14h à 18h

La vie des Cancaniers



Cultes :
Cette année à nouveau, venez partager un moment de culte suivi d'un apéro dans le jardin d'une famille qui nous invite. Ces cultes s'appellent « hist-soir » et ont lieu à 19h30

- le 13 juillet chez Gilles Rochat , Azilly 14, Penthalaz
- le 27 juillet chez Rinaldo Canuto, Rte de Sullens 14, Penthaz
- le 17 août chez Alexandre Guyaz, Chézalet 8B, Penthaz

A l'église :

- le 13 juillet
- le 10 août, Cène
- le 21 septembre (jeûne fédéral) , Cène
- le 12 juin

Au Foyer :

- le 31 août (avec 6 jeunes et 2 adultes venus d'Iran)
- le 5 octobre (en famille), précédé d'un petit déjeuner dès 9h

2 cultes un peu différents :

- le 27 juillet, culte à l'alpage à Châtel (à coté du Molendruz) suivi pour ceux qui le désirent d'un moment de pique-nique
- le 24 août, célébration œcuménique dans le cadre de la fête du Blé et du Pain à Echallens

les autres dimanches, si le cœur vous en dit, il suffit de prendre votre voiture ou de téléphoner à un conseiller paroissial pour se rendre au culte dans un autre village.

Bon été à tous,
Etienne Mayor, Pasteur

Messes : le samedi à 18h00
Au temple protestant :
- le 2e samedi du mois

Tout va bien !



Pour ce numéro, je peine à trouver un volontaire pour guider sa plume sur le thème du « tout va bien ! » Peut-être était-ce dû au temps maussade que nous avons enduré pendant plusieurs semaines ? Mais le soleil pointant fièrement le bout de son nez en ce début d'été, je me souviens tout à coup d'un poème que j'ai appris à l'école et qui devrait être une bible universelle pour toute personne sur notre bien chère Terre.

Joel Cavat

Un sourire

Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup, Il enrichit celui qui le reçoit sans appauvrir celui qui le donne, Il ne dure qu'un instant, mais son souvenir est parfois éternel, Personne n'est assez riche pour s'en passer, Personne n'est assez pauvre pour ne pas le mériter, Il crée le bonheur au foyer, soutient les affaires, Il est le signe sensible de l'amitié, Un sourire donne du repos à l'être fatigué, Donne du courage au plus découragé, Il ne peut ni s'acheter, ni se prêter, ni se voler, Car c'est une chose qui n'a de valeur qu'à partir du moment où il se donne. Et si toutefois, vous rencontrez quelqu'un qui ne sait plus sourire, soyez généreux donnez-lui le vôtre, Car nul n'a autant besoin d'un sourire que celui qui ne peut en donner aux autres.

Poème de Raoul Follereau

Conseil santé - Un invité indésirable de l'été : Tinea Pedis !

Voilà un nom bien barbare pour nommer le responsable d'une majorité des **mycoses des pieds** (pied d'athlète) ! Ces mycoses se manifestent **entre les orteils, sous la plante des pieds et sous les ongles**.

La transmission peut se faire directement entre le pied et un environnement riche en spores ou champignons comme dans une **piscine**, une **douche** commune ou tout **environnement humide** et/ou **chaud**. Des **démangeaisons et des rougeurs** apparaissent au début puis par la suite la peau devient plus grisâtre voire blanche et se met à peler. Une sensation de **picotement**, voire de brûlure peut suivre et la peau peut se fissurer.

On utilise en général un **traitement local** sous forme de poudre, de crème, de spray. Une mycose des pieds non traitée peut **se transmettre aux ongles des orteils** : c'est une onychomycose. L'ongle change de couleur et d'aspect, peut avoir tendance à se décoller et à s'épaissir. Le traitement est beaucoup **plus long** que celui des mycoses de la peau, puisqu'il faut traiter l'ongle avec un liquide spécial pendant au moins 6 mois.

Des traitements par voie orale peuvent aussi être prescrits par un médecin.

Bons conseils pour prévenir les mycoses des pieds :

1. Séchez toujours bien l'espace entre vos orteils, surtout entre les 3ème et 5ème orteils.
2. Utilisez des chaussures qui laissent respirer le pied (toile ou cuir) pour éviter la transpiration, profitez de l'été pour marcher au maximum à pieds nus.
3. En cas de forte transpiration des pieds, les traiter avec des antitranspirants. (poudres, crèmes, etc.)
4. Maintenir la peau des pieds souples en appliquant une crème de soin.
5. Portez des chaussures de bain dans les douches et les piscines publiques.
6. Changez chaque jour de chaussettes ou de bas, en évitant les matières synthétiques.
7. Lavez-les au moins à 60°C, éventuellement avec une lessive antifongique. Lavez tous les linges de bain de la même manière.

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Jubilaires

50 ans de mariage

Adeline et André AYER
le 3 mai 1958

60 ans de mariage

Madeleine et Alois GACHET
le 24 avril 1948

90 ans - Anniversaire

Claire CRAUSAZ
née le 12 mai 1918

Courrier des lecteurs

Tout d'abord, en ce qui concerne Le Cancanier, je trouve ce petit journal très bien, et je félicite la Municipalité. En ce qui concerne Cossonay-Gare, je suis tout à fait d'accord avec l'interpellation des jeunes du Conseil Communal sur le changement de nom de la gare et également de tout le quartier. En avant Penthalaz-Gare? Meilleures salutations.

M. Lombardet Florimont

Agenda

du 4 juillet au 22 août 2008

Vacances scolaires

14 septembre 2008

Balade gourmande
Verger à 8h00
Club de Tennis de Table

du 13 au 24 octobre 2008

Vacances scolaires

22 et 23 août 2008

Venoge Festival
Place de Sauffaz
Cool'hisse

15 septembre 2008

Conseil communal
Verger à 20h15
Ouvert au public !

8 décembre 2008

Conseil communal
Verger à 20h15
Ouvert au public !

11 septembre 2008

Spectacle de marionnettes
Verger à 15h00
Société spectacle Ringland

27 septembre 2008

Loto
Verger
Volleyball Club

**Annoncez-nous vos
manifestations ! Nos
coordonnées sont en page 1**
Délai : 10 septembre 2008

Coin des cancans

Ah ! Dis donc.... Il paraît que Penthalaz sera représentée à la Fête du Blé et du Pain à Echallens les 22, 23, 29, 30 et 31 août prochains.

Oui, c'est vrai. Cette décision a été prise – dans un premier temps - en accord avec toutes les communes qui ont rejoint le nouveau district du Gros-de-Vaud, à savoir Bournens, Bettens ; Boussens ; Daillens ; Mex ; Lussery-Villars ; Mex ; Penthaz ; Vufflens-la-Ville et Penthalaz. Le point commun entre ces communes est une contre-étiquette pour les bouteilles qui seront offertes aux visiteurs et un t-shirt que mettront les bénévoles.

Dans une seconde phase, la Municipalité s'est approchée de l'USL qui, d'emblée, a été d'accord de participer. Les membres du Conseil communal sont associés à cette démarche.

Voici en quelques mots le concept :

Nous aurons à disposition un petit chalet qu'il s'agira d'animer et de joliment décorer. D'entente avec l'USL et l'APAC, toutes les sociétés ; entreprises ; associations culturelles ; sportives auront la possibilité de se faire connaître par le biais d'une affiche qui sera suspendue... comme on étend sa lessive ! Les visiteurs auront la possibilité de participer au concours de dégustation... de pain. Il y aura six vainqueurs. Le prix reste top secret. Et savez-vous pourquoi le «Jean-Louis du bon pain» ?

Parce que, lors de son assemblée générale, le 21 février 2008 à Pully, la Confrérie vaudoise des Chevaliers du Bon Pain a élu un nouveau Grand Maître en la personne de l'artisan boulanger-pâtissier Roger Neuenschwander de Penthalaz.

Ah ! Dis donc.... Il paraît que la commune divorce de l'ARC ?

Comme ce titre était mal choisi ! Exprès pour créer la polémique !

En fait, suite au découpage des nouveaux districts la commune avait le choix de rester membre de l'ARC (Association régionale de Cossonay) ou d'intégrer l'ARGDV (Association régionale du Gros-de-Vaud). Après réflexions, la Municipalité a décidé de démissionner et non pas de divorcer de l'ARC et de rejoindre l'ARGDV.

Précisons ici que l'ARC devrait être dissoute en juin 2009 et recréée, avec les partenaires de Morges-Aubonne, Cossonay sous le nom de l'ARCAM (Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges).

Ah ! Dis donc.... Il paraît que la Municipalité n'a rien demandé à personne pour changer les panneaux d'entrée de village ?

S'il est exact que la Municipalité n'a rien demandé aux villages voisins, il n'en va pas de même pour la demande officielle, qui a été faite dans les règles auprès du service des routes du canton. Ce n'est qu'après la publication dans la FAO et l'autorisation définitive du canton que les panneaux ont été changés !

La Municipalité

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Contrôle des habitants :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi et jeudi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde

0848.133.133

Pharmacie de garde

Renseignements sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
021/861.15.86

Vétérinaire de garde

Renseignements sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéro d'urgence

117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Album photos

L'Abbaye des mousquetaires - Photos de Patricia Jordan

